

N° 09/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2026**

OBJET : Délibération pour la désignation du nombre d'adjoints

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six à dix-heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. BLANC Serge puis M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie
Convocation en date du : 16 mars 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BARTHELEMY Géraldine, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maiwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 19 membres, le Conseil Municipal peut aller jusqu'à cinq adjoints.

Monsieur Le Maire propose de déterminer le nombre d'adjoints à trois comme lors de la précédente mandature.

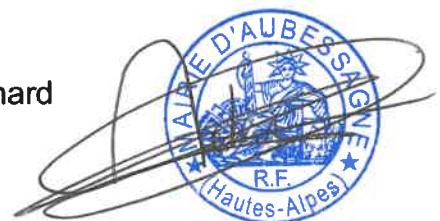
Monsieur Le Maire donne les grands traits des délégations qu'il souhaite attribuer à chacun des trois adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de trois postes d'adjoints,
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
ACHIN Richard



COMMUNE d'AUBESSAGNE